



Toulenné

Informations

 facebook.com/mairie.toulenné/  www.mairie-toulenné.fr

N° 255 - Août 2025

Edito

Focus sur l'école Georges Brassens

L'évaluation externe de l'école G. Brassens, qui s'est effectuée en mai dernier, est un dispositif national qui concerne toutes les écoles et qui se déroulera sur cinq ans. D'autres écoles de la circonscription ont été également concernées cette année. Son objet était de faire un état des lieux de l'école afin d'identifier collectivement les leviers d'amélioration de la vie et du parcours scolaire des élèves, ainsi que les pratiques des personnels dans l'exercice de leur profession au sein de l'école et à réfléchir à des améliorations. Cela servira de support pour la rédaction du projet d'école l'année prochaine.

L'évaluation a porté sur 4 domaines :

- les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement,
- le bien-être de l'élève, le climat scolaire,
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école,
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Sur le premier domaine, les évaluateurs louent l'engagement des enseignants qui se traduit par les nombreux projets développés, malgré un contexte socio-économique plutôt défavorisé qui s'accompagne de difficultés scolaires importantes. L'IPS (indicateur de position sociale) moyen au sein de l'école (96,4) est inférieur à la moyenne nationale et académique.

L'équipe enseignante est fortement mobilisée sur la question du climat scolaire. L'obtention du label «Égalité filles-garçons» en est une illustration marquante. La stabilité de l'équipe enseignante est un point fort favorisant un sentiment de sécurité chez les élèves. Concernant les espaces scolaires et périscolaires, les différents partenaires saluent la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent que ce soit en termes de locaux, d'espace, d'équipement et de services.

Sur le troisième domaine, si la multiplication des projets pédagogiques constitue une richesse pour les élèves, elle peut aussi alourdir le fonctionnement de l'école. Au vu du nombre d'intervenants auprès des élèves, l'intégration de certains acteurs (AESH) et la communication au sein de l'équipe doivent être poursuivies.

Enfin, en ce qui concerne l'école dans son environnement institutionnel et partenarial, la collaboration avec les partenaires est soulignée. L'école est soutenue par la municipalité dans son fonctionnement au quotidien et dans ses projets.

Toutes les infrastructures municipales adaptées au jeune public sont mises à la disposition des enseignants afin de faciliter leurs actions pédagogiques. Les budgets sont alloués en tenant compte de l'importance de l'école et du nombre d'élèves. Sur la coéducation école-famille, les retours des familles sont très positifs concernant le fonctionnement de l'école et la qualité des échanges avec l'équipe pédagogique.

En conclusion, cette première évaluation est globalement positive, et elle a permis de dégager des bases de travail pour la construction du prochain projet d'école.

Point sur l'accueil périscolaire (APS) :

En 2024, près de 292 enfants (209 en 2022, 290 en 2023) (dont 22 en situation de handicap) ont utilisé les services de l'accueil périscolaire (APS) de l'école G. Brassens. Les heures de présence sont en constante augmentation : 25 369 heures en 2024 (pour 19 122 en 2021, 20 289 en 2022, 23 020 en 2023).

Si l'accueil du matin est dédié en «Espace libre» à des temps calmes avant la rentrée en classe, le soir les enfants ont la possibilité, en fonction d'inscription périodique, de participer à des activités ludiques proposées par nos agents (brico-déco, club jeux de société, histoires fantastiques, danse, arts plastiques, autour du théâtre) ou de découvrir et participer à ces animations proposées par des prestataires extérieurs (éveil musical, tennis, sport découverte et nature).

Sous la direction de Laurence BOUFFARD-DOUTEAU, 13 agents communaux (dont 5 contractuels) et 3 prestataires ont assuré l'accueil des enfants et l'animation de l'APS en 2024/2025.

Sans négliger le service rendu aux familles avec un accueil à partir de 7h30 le matin jusqu'à 18h15 le soir, l'offre de ces différentes activités permet à de nombreux enfants l'accès à des domaines qu'ils n'ont ou n'auraient pas la possibilité de découvrir. Ce service a un coût financé à 60 % par la Mairie, 30 % par la CAF et 10 % par les familles. (Cf. détail dans le compte rendu du CM).

Afin d'améliorer l'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel, la construction d'une salle nouvelle est prévue dans le projet d'agrandissement de l'école. Elle pourrait être opérationnelle pour la rentrée 2026.

Jean-René BOUCAU, conseiller délégué à la Vie Scolaire

Forum des Assos

Pour faire suite à la concertation avec les Associations de Toulenné il a été décidé que l'organisation du FORUM sera à la même date que la réception des nouveaux arrivants.

De ce fait dans l'Espace Culturel et sur le parvis (parking) les stands avec une vingtaine de participants seront en place. À partir de 17h vous pourrez dialoguer avec eux pour connaître toutes les diverses compétences qu'ils animent tout au long de l'année que ce soit sportives, (entraînements et compétitions diverses), de travaux manuels, de bien être et autres, pour jeunes et moins jeunes.

Vers 19h un apéritif en commun vous sera offert à la fin de l'échange avec les nouveaux arrivants.

Nous vous attendons nombreux !

Pour la commission des associations, sportive et vie communale.

Christian RATEAU



Nouveaux arrivants

Samedi 27 septembre à 18h. M. le Maire accueillera les nouveaux arrivants afin de leur présenter la commune ainsi que les services offerts. Un moment de convivialité vous permettra d'échanger.

Si vous êtes arrivés depuis à Toulenné depuis septembre 2024, n'hésitez pas à vérifier auprès de la mairie ([05 56 63 48 39](tel:0556634839) - accueil@mairie-toulenné.fr) que vous êtes répertoriés parmi les nouveaux arrivants !





Chiens

Réglementation sur l'hygiène canine

Pour des raisons évidentes d'hygiène et d'ordre sanitaire, les déjections canines sont **interdites** sur les trottoirs (y compris les trottoirs enherbés), les voies publiques, les espaces verts et les aires de jeux pour enfants.

Compte tenu des nuisances pouvant être provoquées par les déjections canines (nuisances visuelles, olfactives, sanitaires, ou encore dégradation de l'espace public), l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres.

Par conséquent, le fait de ne pas ramasser les déjections canines de son animal sur la voie publique expose le propriétaire à une contravention de 2^e classe. Le montant de la contravention prévue dans ce cas est de 35 €.



Inscriptions scolaires

Inscriptions Rentrée Scolaire 2025 - 2026

Vous devez rapidement procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2025. Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2022.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 3^{ème} période 2025



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2009** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h30.

Uniquement sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h à 16h.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : du lundi au vendredi : 8h à 15h.

Le samedi : 8h à 17h.

À partir du 15 septembre, du lundi au vendredi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h, le samedi de 9 à 17 h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30
Samedi : Fermé.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulonne.fr



SPA

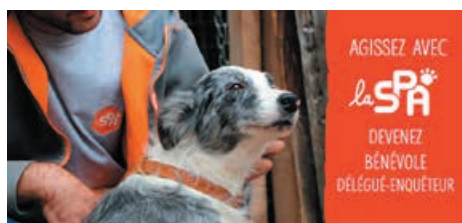
Comment devenir acteur du bien-être et de la protection animale ?

En vous engageant aux côtés de la SPA !

Participez à cette mission essentielle pour la SPA en rejoignant notre équipe de bénévoles délégués-enquêteurs. Ils participent au quotidien à la lutte contre la maltraitance animale en vérifiant le bien-fondé des signalements reçus, améliorent leur bien-être et permettent de sauver les animaux en péril.

Nous recherchons des bénévoles délégués enquêteurs dans le département.

Découvrez le rôle de nos délégués-enquêteurs et rejoignez-nous pour offrir aux animaux maltraités une seconde chance : <https://www.la-spa.fr/agir-avec-la-spa/rejoindre-la-spa/devenir-benevole/les-missions-benevoles-a-la-spa/mission-benevole-delegue-enqueteur/>



SICTOM

NOUVEAU l'Application mobile !

Le Sictom du Sud-Gironde a désormais son application mobile : Sictom Sud Gironde Infos. Téléchargez gratuitement l'appli Sictom Sud Gironde Infos, vous pourrez ainsi :

- Recevoir des notifications la veille des collectes pour sortir votre bac
- Consulter votre calendrier personnalisé
- Trouver les points d'apport volontaire (verre, textile...)
- Connaître les horaires des déchetteries et quels déchets y sont acceptés

Téléchargement gratuit sur App Store et Google Play :

<https://store.publdata.io/wo7N6tyo7n>

Entrez simplement votre adresse et restez informés



Interdiction de fumer

De nouveaux lieux extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer depuis le 1^{er} juillet 2025. Cette mesure est destinée à prévenir les addictions et à protéger les plus jeunes.

Il est donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- parcs et jardins publics ;
- plages bordant des eaux de baignade ;
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.



Quelles sont les nouvelles mesures pour prévenir les addictions ?

90 % des jeunes commencent à fumer avant 18 ans. Afin de les protéger, prévenir les addictions, débanaliser la consommation, des mesures sont prises concernant :

la réduction du taux de nicotine autorisé dans les produits du tabac et du vapotage ; la limitation stricte des arômes dans les produits de vapotage (arômes au goût de bonbon ou barbe à papa...).

Ces produits sont à risque de dépendance et seront encadrés dès l'année 2026.

À noter

La vente, la fabrication et la distribution des dispositifs électroniques de vapotage à usage unique «puffs» ne sont plus autorisées.

Pass Sport

Créé en 2021, le Pass'Sport pourra à nouveau être sollicité par des jeunes souhaitant s'inscrire dans un club sportif lors de la saison 2025-2026. Le dispositif est désormais réservé aux personnes suivantes :



- les jeunes âgés de 14 à 17 ans révolus qui bénéficient de l'**allocation de rentrée scolaire (ARS)** ;
- les enfants et adolescents de 6 à 19 ans en situation de handicap, dont la famille perçoit l'**allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** ;
- les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** ;
- les étudiants boursiers de moins de 28 ans qui sont bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS.

Quel est le montant du Pass'Sport lors de la saison 2025-2026 ?

L'aide, versée par l'État, est de **70 € par enfant** lors de la saison 2025-2026 ; son montant était de 50 € auparavant.

Où utiliser le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport peut être utilisé lors d'une inscription dans :

- un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (les fédérations scolaires sont en revanche exclues du dispositif) ;
- une association agréée «jeunesse et éducation populaire» (JEP) ou «sport» ;
- une structure de loisirs sportifs marchands (par exemple, une salle d'escalade ou une salle de fitness).

RSA et Emploi Saisonnier

Le Département de la Gironde reconduit RSA & Saison. Le cumul du RSA et d'un emploi saisonnier est possible dans la limite de 300 heures d'activité sur l'année (du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025).

Les secteurs de l'agriculture et la viticulture sont concernés par le dispositif : **vendangeurs, travaux en vert, maraîchage, horticulture, céréales...**

Contactez le Département au numéro dédié : **05 56 99 69 03** (ligne ouverte tous les matins, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30)

Plus d'informations :

- <https://www.gironde.fr/actualites/rsa-saison-le-cumul-est-possible>

- Sur le site de l'Anefa (Association Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en

Agriculture)

<https://www.anefa.org/gironde/>





Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1) Report du choix des entreprises attributaires des marchés de travaux de rénovation du local commercial communal sis 80 avenue du 8 mai 1945

Une enveloppe de 65 000 € TTC a été prévue pour les travaux préalables à la mise en location du local commercial communal, sis 80 avenue du 8 mai 1945.

À ce jour, les travaux de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés par les syndicats intercommunaux, respectivement pour les sommes de 1 872 € et 2 011 €.

À l'issue de la consultation des entreprises, l'analyse des offres présente un montant global de plus de 88 000 € TTC. Une négociation va être menée afin de revoir le coût des prestations, et éventuellement abandonner certains travaux.

Un appel à candidature pour la location de ce local sera diffusé par le service de Développement économique de la CdC du Sud-Gironde.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2) Emprunt 2025 pour financer les projets d'investissement

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'investissement programmées en 2025 dont notamment les travaux d'extension et restructuration du groupe scolaire et d'aménagement des futurs ateliers, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000 €.

Après avoir examiné les propositions de 3 banques, le choix du CM s'est porté sur la proposition du Crédit Mutuel du Sud-Ouest d'un emprunt indexé sur le livret A + 0,40 % sur 25 ans (soit actuellement 2,40 % + 0,40 %).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser cet emprunt.

3) Décision modificative n°1 BP 2025

Les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2025, afin de réaliser des travaux complémentaires en continuité lors de la 1ère tranche de restauration des crépis de l'Église Saint-Saturnin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Location de parcelles à la ZA de Jean Blanc à BOUYGUES

En 2024, le conseil municipal avait accepté le principe de location à l'entreprise «BOUYGUES Énergies et services» d'un terrain communal situé à la pointe nord de la Zone Artisanale de «Jean Blanc» afin d'y stocker des tourets ainsi

que divers matériels et matériaux nécessaires à leurs chantiers à réaliser en Sud-Gironde, pour un loyer annuel de 3.000 €.

La demande de l'entreprise «BOUYGUES Énergies et services» a évolué nécessitant un espace plus important, le loyer est porté à 6.000 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

5) Location du logement communal sis au 6bis «Route de la Garonne»

M. le Maire indique que le logement situé au 6 bis route de la Garonne (logement A) d'une superficie habitable de 42,06 m² sera disponible au 1^{er} août. La Commission d'attribution s'est réunie et a choisi le futur locataire. Le loyer sera 280,54 € (comprenant 25 € de location du cellier).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

6) Tarification du restaurant scolaire 2025/2026

Dans le cadre du restaurant scolaire, la commune de Toulonne prend en charge les frais de confection des repas, du personnel et des fluides, et le comité de gestion du restaurant d'enfants (CGRE) les denrées.

Le CGRE préconise de procéder à une augmentation de la tarification des repas pour tenir compte des obligations de la loi Egalim ainsi que celle des prix des denrées alimentaires.

Les enfants domiciliés à TOULONNE peuvent bénéficier d'une tarification à 1 € le repas, suivant leur quotient familial.

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- 1 € (QF < 1000 €) / 3,20 € (QF de 1000 à 2 300 €) / 3,65 € (QF > 2 300 €)
- 6,40 € pour les enfants non domiciliés à Toulonne
- 6,40 € pour les adultes
- 13 € pour les personnes extérieures.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7) Tarification du l'accueil périscolaire 2025/2026

Ce service est facturé à l'heure en fonction des ressources du foyer.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1,80 % (taux inflation 2024) les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2025/2026 soit :

Prix plancher horaire : 0,56 €. Prix plafond horaire : 1,67 €.

Les taux d'effort sont pour : 1 enfant 0,0515 % ; 2 enfants 0,0494 % ; 3 enfants et plus 0,0471 %.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

8) Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS 2024/2025

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, une commune (Toulonne depuis 2022) accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (classes ULIS) peut solliciter une participation financière des communes d'origine des élèves scolarisés. Cette dépense doit être prise en charge par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle, ainsi qu'à la commune d'accueil obligée de l'accueillir.

Pour l'année 2024/2025, M. le Maire propose de fixer le montant de la participation demandée pour les enfants scolarisés en ULIS à 1.230 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

9) Adoption de la charte de déontologie liée au dispositif de vidéoprotection

La mise en œuvre d'un système de vidéoprotection a pour objet de renforcer la protection des bâtiments et installations communales et de leurs abords, ainsi que la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans lieux particulièrement exposés. La société KHEOPS a été retenue comme futur fournisseur du dispositif de vidéoprotection (composé de 15 caméras pour la commune de TOULONNE).

Afin de respecter les libertés publiques, individuelles et fondamentales et renforcer la transparence au niveau du fonctionnement du système de vidéoprotection installé sur l'espace public, il appartient à la commune de mettre en œuvre une Charte de déontologie d'utilisation du système municipal de vidéoprotection et de veiller en tout point au respect de celle-ci.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

(NB : La Charte est consultable sur le site de la commune www.mairie-toulonne.fr)

10) Subvention exceptionnelle au COS

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux le succès de la manifestation organisée par la commune le 20 juin 2025, regroupant la «Fête de la Musique» et «le Marché des producteurs».

Afin de rembourser des dépenses imprévues réalisées par le C.O.S à la place de la Commune, M. le Maire propose de verser à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 143,50 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit

de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Présentation par M. BOUCAU du compte rendu du conseil d'école du 19 juin 2025, incluant une présentation sommaire du rapport



Conseil municipal du 11 juillet 2025

final d'évaluation externe de l'École G. Brassens

I) Parcours de l'élève

a) Bilan des actions d'aide mise en place :

Cette année 59 Équipes éducatives ou équipes de suivi. 17 élèves pris en charge par M. Coffin (gens du voyage) ; 20 élèves MDPH / projet personnalisé de scolarisation ; 48 PPPE / projet personnel de réussite éducative ; 11 PAP / plan d'accompagnement personnalisé / rédigés ou en cours de rédaction / plan d'accompagnement personnalisé / troubles des apprentissages. Le stage de réussite du 25 au 28 août cible plutôt des élèves de CE1 avec pour objectif : se préparer à la rentrée, reprendre contact avec la lecture, l'écriture, le calcul. 8 élèves sont inscrits.

b) liaison école-collège : partenariat en place avec 2 professeurs du collège. Les CM2 sont allés au collège le 5 juin pour une visite. Ils ont assisté à un cours de musique avec un des professeurs du collège et une initiation à l'informatique.

II) Projet et vie de l'école

a) Bilan année scolaire : effectifs à ce jour : 278 élèves, 9 radiations dans l'année, 12 élèves inscrits dans le dispositif ULIS.

b) Bilan des projets et événements :

Les sorties ont été nombreuses cette année.

Fête des familles le 13 juin : exposition de l'école sur le thème de l'égalité puis les enfants ont chanté (chorale) sur le même thème. Prolongation avec une auberge espagnole.

Suite des festivités le 14 juin avec la kermesse de l'APE spectacles du périscolaire, jeux l'après-midi et repas le soir.

De nombreuses sorties ont été réalisées : Domaine de Malagar, Zoo de Pessac, sortie golf à venir (20 juin), Cross de Toulonne, cross de Sauternes, fête Usep Villandraut, Citadelle de Blaye, Visite de la grotte de Célestine + activités nature au lac de Blasimon, Zoo de La Teste...

Projet lecture des grands aux enfants de la crèche par petits groupes de 6 et 8 enfants. Permettre aux petits de mettre un 1er pied à l'école. Bilan très positif. Moment de partage enrichissant. Projet qui sera poursuivi l'année prochaine.

Projet natation pour l'an prochain : appel aux parents volontaires pour être IEB. Sans IEB (intervenants extérieurs bénévoles) l'activité ne pourra pas avoir lieu. Proposition d'une séance par jour pendant 2 semaines. Ateliers de plusieurs niveaux et les élèves évoluent selon leur possibilité.

c) Bilan APE : La kermesse a été de nouveau un franc succès malgré la problématique récurrente de disponibilité des parents. Le spectacle du périscolaire a été suivi d'un repas préparé par Christian Meusnier. Une centaine de personnes est restée le soir.

Pâques : Grand succès pour la Chasse aux œufs

dans les bois de Toulonne.

Fin d'année : journée des CM2 : remise des cadeaux (sac de sport) et des diplômes. + soirée,

Escape Game à l'Espace Culturel, film, pizzas et boom.

Le bureau se renouvelle. De nouveaux parents se sont présentés pour l'année suivante.

c) Restitution du rapport final de l'évaluation externe. Voir page Edito.

d) Bilan des actions périscolaire : Mme Bouffard-Douteau Laurence

Augmentation du taux d'encadrement des maternelles au périscolaire. Ouverture de l'atelier chant avec beaucoup de succès. Le panel d'activités s'élargit encore au bénéfice des enfants. Remerciements à l'APE pour leur investissement pour les costumes et pour leur accueil du spectacle à la kermesse. L'année s'est très bien déroulée.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan financier de la coopérative : compte coopérative = env. 9 153 euros. Cela permet de financer les sorties. Remerciements à la mairie pour la subvention de 3 700 euros. Ajout achat de dictionnaires pour les CM2 : 400 euros.

Le budget fournitures scolaires est de 18 000 euros

Les tableaux numériques existants ne seront pas changés. Seul celui en fin de vie sera changé : 3 800 euros.

Le groupe clim de la salle 10 va être renouvelé.

Des demandes individuelles de matériels sont faites : écran, lecteur dvd, ventilateurs.

M. Boucau rappelle que le budget municipal est voté au mois d'avril. Il faut faire les demandes en amont. Renouvellement des balises MyKeeper : 4 500 euros.

La location du préfabriqué est toujours de 14 000 euros.

La construction du bâtiment accueil APS (1^{ère} tranche des travaux) : 450 000 euros.

c) Parole à M Dumenil (DDEN) :

Remerciement à toute l'équipe enseignante, périscolaire et APE. Félicitations à la directrice et à la mairie pour les solides liens de partenariat. Rappel de la nécessité de l'investissement des familles pour l'école de leurs enfants.

d) Bilan du restaurant scolaire : M. Meusnier

Le Comité de gestion du restaurant scolaire proposera, suivant les dépenses et les recettes, de nouveaux tarifs. Le conseil municipal votera les tarifs applicables à la rentrée scolaire prochaine.

Réponse à une question de parents à propos des quantités : on donne de petites doses aux enfants et on les ressert autant de fois que nécessaire.

Les parents continueront d'être informés sur la part du bio (loi Egalim). Assemblée générale au mois de septembre. Les parents y sont conviés pour donner leur avis.

Possibilité d'aider le midi, cela permet de mieux se rendre compte du fonctionnement du restaurant scolaire. Remerciement aux ATSEM et en particulier à Laurence.

Exceptionnellement, pas de repas champêtre cette année.

IV) Organisation de la rentrée n+1

a) Effectifs et répartition : Peu de mouvement pour l'année prochaine. Départ de M. Busquet. Nous lui souhaitons bonne continuation. Arrivée de Mme Laffitte Louise qui intègre l'équipe. Un poste USEP (mettre en place des créneaux sportifs hors temps scolaire et d'organiser des événements sportifs multisport [sports innovants]) a été créé sur l'école. Le fonctionnement sera précisé à la rentrée.

Effectifs de la rentrée : à ce jour, 29 PS / 7 inscriptions dans les autres niveaux. 44 départs de CM2 + 12 départs pour cause de déménagements essentiellement qui n'étaient pas prévus. Les inscriptions se poursuivent pendant les vacances scolaires.

Plusieurs répartitions de classe encore possibles. Probablement 3 classes de PS/MS l'année prochaine. Les listes seront affichées comme d'habitude en fin de journée, le jour de la prérentrée.

b) Organisation de l'accueil : matinées d'intégration pour les petites sections en plus des visites avec les parents.

c) Rentrée : les horaires et fonctionnement des entrées et sorties restent inchangés. Question des parents d'élèves qui posent problème pour nous également : «Comment pouvons-nous améliorer la gestion des entrées/sorties en dehors des heures d'ouvertures ?». Rendez-vous irréguliers : aux récréations ou à la sortie des classes, sauf cas particulier. Rendez-vous réguliers, à discuter entre l'enseignant et la famille.

d) Travaux d'été : suivant leur nature, soit validés suite à des échanges préalables ou seront discutés en conseil municipal. L'équipe s'interroge sur les toilettes et la question de l'intimité notamment pour les élèves de maternelle et les garçons. L'idée est de réfléchir à des solutions tout en limitant le coût et de profiter des travaux pour mener cette réflexion.

e) Préparation du bureau des élections pour l'année n+1.

Prochains conseils :

Vendredi 19 septembre
à 18 h 30
Vendredi 17 octobre
à 20 h 30



APE

Rétrospective de l'année 2024-2025 par l'APE

Dès la rentrée, l'APE a souhaité la bienvenue aux élèves de petite section, en leur offrant un album pour les photos de classe jusqu'au collège. Elle a également fait un don à la coopérative scolaire en fonction du nombre d'élèves.

Pendant les vacances de Toussaint, l'APE a convié les enfants déguisés à une fête d'Halloween : jeux, goûter, défilé, chaque année cette fête est un succès.

Pour les fêtes de fin d'année, l'APE s'est mobilisée ! Pour l'école, elle a participé financièrement à la décoration (achat de sapins), au repas de la cantine, à la sortie au cinéma, et a offert un livre à chaque élève de primaire.

Elle a également proposé des opérations ventes de chocolats et de sapins aux familles. En parallèle a eu lieu la 3e édition du Marché de Noël. Pour cause de météo défavorable, il a été rapatrié au dernier moment à l'espace culturel, dans une ambiance chaleureuse appréciée de tous.

La première opération de l'année 2025 s'est tenue en février, avec une vente de crêpes proposée à la sortie des classes. En mars, le goûter et les confettis ont été offerts à toutes les classes à l'occasion du carnaval.

Pendant les vacances de Pâques, l'APE a organisé une chasse aux indices de Pâques dans le bois de Toulenn : une 1^{ère} édition fortement appréciée des petits et des grands !

Déjà le mois de juin, mois de la kermesse : le spectacle du périscolaire a ouvert le bal.

Ensuite, place aux jeux, bulles géantes, structures gonflables, tirage de la tombola puis repas qui a clôturé cette belle journée.

Enfin, l'APE a souhaité une bonne continuation aux élèves de CM2, en leur offrant un sac de sport, puis en leur concoctant une soirée rien que pour eux : escape game, film, pizzas et boum pour finir en beauté.

Tous ces événements ont pu voir le jour grâce à une équipe de parents motivés et investis, qui ont donné de leur temps et qui ont pris plaisir à se retrouver dans une ambiance bienveillante et conviviale, pour accompagner la scolarité de leur(s) enfant(s), en relation avec l'équipe pédagogique, le périscolaire, la mairie.

Sans eux, toutes les belles idées que nous avons ne pourraient se concrétiser ! Sans les parents, rien n'est possible !

Vous souhaitez rejoindre cette super équipe ?

Rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle année pleine de projets !

Notre assemblée générale aura lieu en septembre avec l'élection d'un nouveau bureau. La date sera communiquée en temps voulu.

D'ici là si vous souhaitez nous joindre : apetoulennne33210@gmail.com,
<https://www.facebook.com/apetoulennne/>

À bientôt !



ATPH

Concert du DUO ÉCLAT lors des Journées du Patrimoine

Moment musical inédit le DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025 à 17 heures en l'église Saint Saturnin où l'Association Toulenn Patrimoine Histoire accueillera Caroline de Nadaï et Angèle Pungier, brillantes musiciennes qui interpréteront de belles œuvres de musique classique, romantique, de films, de danse que le DUO s'est appropriées en les transcrivant spécialement pour leurs instruments : l'ALTO et l'ACCORDÉON. Au programme des œuvres de Haendel, de Rachmaninov, Grieg, danse espagnole de Granados, valse triste de Sibelius, extrait de Coppélia de Delibes, Yo soy María de Piazzolla...

Entrée : 15 euros - 12 € pour les adhérents A.T.P.H., gratuité pour les moins de 15 ans.

Réservations :

06 73 28 01 74/ 07 87 00 14 76



TOULENNE

Concert DUO ÉCLAT



Dimanche 21 septembre 2025 à 17h

(tarifs : 15€- adhérents : 12€)

-Dans le cadre des Journées du Patrimoine
Samedi 20 et dimanche 21 septembre
visite guidée gratuite de l'église-

ÉGLISE ST-SATURNIN

Renseignements et
réservations recommandées :
06 73 28 01 74/ 07 87 00 14 76
atph-toulennne@gmail.com



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulennne.fr»



Gym Autrement

Pratique corporelle qui nous apprend à réveiller, stimuler, reprogrammer la musculature profonde qui maintient notre squelette en lien avec une RESPIRATION «libérée» source du mouvement.

Respirer, se redresser, entretenir ou retrouver une souplesse, une mobilité articulaire, avoir le sens du rythme autant d'expressions qui dynamisent la Personne pour lui permettre un «mieux être».

Remplacer la notion de Force par la notion de sensibilité (proprioception) avec une place pour la coordination en musique.

C'est ce qui vous est proposé dans les cours, cours dans la bonne humeur, le respect du corps humain et pour le «mieux être» de chacune et chacun.

Rentrée : mercredi 10 septembre au complexe sportif.

Cours mixte. Cours: mercredi de 18 h à 19 h 15, jeudi de 14 h 30 à 15 h 30.

Contact :

Marie-France Darrieulat 07 82 92 01 33

Bonne rentrée pour toutes et tous !

Sud Gironde Patrimoines

Sud Gironde Patrimoines

Programme de la rentrée 2025

- 21/09 (J.E.P.) Histoires sud girondines - 10h Gare de Langon - Gratuit**
Le crime de Langon - La famille Oliver - Le Château Mauriac - Les entrepôts des tabacs
- 12/10 Saint Symphorien (33) à la fin du XIX siècle - 9h au stade - 15€**
Le chalet Mauriac - Les Ateliers ferroviaires - Le Cercle Ouvrier
- 26/10 Le Ciron au Moulin de Caussarieu - 9h Eglise de Préchac (33) - 15€**
Randonnée - L'histoire du Ciron - Visite du Moulin du XVème siècle
- 13/11 Midi Musical à l'Opéra de Bordeaux - 11h Stade de Toulence - 25€**
Récital d'une heure d'Aixelle Saint-Cirel et d'Ismael Marguin au piano. Airs célèbres du répertoire
- 02/12 Expo. «D'un quai à l'autre» Libourne - 9h Stade de Toulence - 20€**
En partenariat avec le Musée d'Orsay Regards d'artistes sur les paysages industriels à l'aube du XXème siècle
Visite guidée privée
- 02/02 Midi Musical à l'Opéra de Bordeaux - 11h Stade de Toulence - 25€**
Les airs célèbres de la Traviata de Giuseppe Verdi - Le Choeur de l'opéra sous la dir. de Salvatore Caputo

Réservation obligatoire **AVANT LE 15 SEPTEMBRE**

Nbre de places limitées

Tel. 06 68 07 99 26

Pétanque Loisir Toulennaise

Le 27 juin et le 4 juillet, la 3^{ème} édition d'initiation à la pétanque a eu lieu. Les élèves de la classe de CM1 de l'école de Toulence sont venus sur notre terrain avec leur maîtresse Corinne BORDAS.

Encadrés et conseillés par nos adhérents, ils ont pu disputer quelques parties de boules.

Ils ont tous montré un grand engouement pour cette pratique. Bien qu'ayant tous le sourire aux lèvres, ils étaient concentrés et appliqués au moment de jeter la boule.

Nous les remercions pour nous avoir offert des petits gâteaux qu'ils avaient cuisinés pour l'occasion. Adhérents, enfants et maîtresse ont passé deux agréables moments.

Le 4 juillet, à la fin de l'initiation, Christian RATEAU, Adjoint au Maire en charge des associations, a remis un diplôme et une médaille à chaque enfant.

C'est très fiers d'eux qu'ils nous ont quitté et rejoint leur classe avant un départ en vacances.

Nous avons déjà repris rendez-vous avec la maîtresse pour l'année prochaine.

Vous pouvez nous contacter soit par mail petanqueloisirtoulennaise@gmail.com soit venir directement au terrain, soit par téléphone au **06 48 03 59 96**.



JUDO

Le Judo Club Toulennais se prépare pour une nouvelle saison pleine d'ambitions

Le Judo Club Toulennais entame sa nouvelle saison avec enthousiasme et de belles perspectives. Cette rentrée 2025 sera marquée par une évolution notable au sein de son staff technique, avec l'arrivée de trois professeurs expérimentés pour encadrer l'ensemble des licenciés.

Le club pourra compter sur Christian LATESTERE (6^e DAN), directeur sportif et professeur de judo, jujitsu et taïso, qui sera rejoint par Cathy ARNAUD (8^e DAN) et Patrick MOUTET (3^e DAN). Tous trois sont des techniciens reconnus, passionnés par la transmission de leur savoir. Ils seront accompagnés par Vincent DUMON (3^e DAN), président du club, récemment diplômé, qui contribuera également à l'encadrement.

Ensemble, ils travailleront à faire découvrir le judo, le jujitsu et le taïso, tout en accompagnant les judokas dans leur progression, quel que soit leur niveau.

Le judo est bien plus qu'un sport.

C'est une discipline qui enseigne le respect, le dépassement de soi et la solidarité. Accessible dès le plus jeune âge, il développe la confiance en soi, la maîtrise du corps et de l'esprit d'équipe.

Le Judo Club Toulennais propose :

- Des cours adaptés à tous les niveaux
- Une ambiance conviviale et un encadrement professionnel
- Un développement physique, mental et social
- Reprise des cours : semaine du 8 septembre 2025
- Permanences d'inscription :
- Mercredi 3 septembre et vendredi 5 septembre, de 18h à 20h
- Dojo Pierre MOUTET, 30 rue de Vincennes, 33210 Toulence

Contact : 07 82 07 03 07 - Email : jctoulennais@gmail.com

Rejoignez-nous sur le tatami et vivez l'expérience judo !

Judo Club Toulennais

3 heures de cours pour commencer avec Cathy ARNAUD

Essais Gratuits

Cathy Arnaud vous fait découvrir le judo et le jujitsu en douceur

Professeurs d'une Championne
3 fois Championnes de France
Médaille Olympique
4 fois Championnes d'Europe
7 fois Championnes de France

École de Judo

Judo Ados / Adultes

Ju-Jitsu / Self-Defense

Taïso (Toussaint)

07 82 07 03 07
30 Rue de Vincennes - 33210 Toulence

Judo Club TOULENNAIS

Dojo Pierre MOUTET

www.jctoulennais.fr - 07 82 07 03 07

École de Judo

Jeudi 18h45 - 19h45 - 19h45 - 20h45
Vendredi 18h45 - 19h45 - 19h45 - 20h45
Samedi 10h45 - 12h45 - 12h45 - 14h45
Dimanche 10h45 - 12h45 - 12h45 - 14h45

Judo Ados / Adultes

Jeudi 18h45 - 19h45 - 19h45 - 20h45
Vendredi 18h45 - 19h45 - 19h45 - 20h45
Samedi 10h45 - 12h45 - 12h45 - 14h45
Dimanche 10h45 - 12h45 - 12h45 - 14h45

Ju-Jitsu / Self-Defense

Jeudi 18h45 - 19h45 - 19h45 - 20h45
Vendredi 18h45 - 19h45 - 19h45 - 20h45
Samedi 10h45 - 12h45 - 12h45 - 14h45
Dimanche 10h45 - 12h45 - 12h45 - 14h45

Taïso (Toussaint)

Jeudi 18h45 - 19h45 - 19h45 - 20h45
Vendredi 18h45 - 19h45 - 19h45 - 20h45
Samedi 10h45 - 12h45 - 12h45 - 14h45
Dimanche 10h45 - 12h45 - 12h45 - 14h45



TOULENNE

Edition 17

FESTIVAL DU PETIT BOIS



SAM. 30 AOÛT

16H - 23H30

BOIS COMMUNAL

**BUVETTE RESTAURATION
SUR PLACE**

AU PROGRAMME

16H - 18H

Ludothèque Ephémère

Ouistiti Circus

Contes Kamishibai

18H - 23H30

Cie Azul Bangor

Alenada

Rozita Boum Boum

Cie Cirkulez
ALAHYA, l'arbre de vie

Nouvelle création 2025-2026 (en cours de création)



Gratuit

Renseignements 06.31.52.66.53

Tennis

TOURNOI JEUNE DU TTC

Fin juin, une trentaine de jeunes du secteur ont participé au tournoi jeune du club. Ce fut l'occasion de voir tous les progrès réalisés par nos TTCistes. Au final, beaucoup se sont illustrés, se qualifiant pour la finale de leur catégorie ou remportant même le tournoi. Nous félicitons tous les lauréats : Sahlomé, Juliette, Amaya, Lino, Elyès, Mathieu, Selim, Paul, Antoine, Bastien, ainsi que tous les autres participants pour la qualité de jeu produit.

INSCRIPTIONS NOUVELLE ANNÉE

La saison va reprendre avec le traditionnel tournoi du club, qui va se dérouler du 28 août au 14 septembre. N'hésitez pas à passer au club pour assister aux différentes parties proposées.

Par ailleurs, les inscriptions pour la saison 2025/2026 auront lieu les samedis 30 août et 6 septembre, de 9h30 à 12h30, directement au club, face aux terrains.

Pour plus de renseignements, vous pouvez envoyer un mail à tc.toulenné@fft.fr, ou nous joindre au 06 83 97 83 46



Club de l'Espérance

REPAS ANNUEL ET REPRISE DES ACTIVITÉS EN SEPTEMBRE

Avant la pause estivale, le Club s'est retrouvé au restaurant «L'Auberge Girondine» à Sainte Croix du Mont. Un bon moment de convivialité agrémenté d'un excellent repas apprécié de tous. Monsieur le maire, Christian DAIRE, a été fidèle à ce rendez vous annuel.

Le club reprendra ses activités le jeudi 11 septembre 2025 à 14h.

Au menu, loto et goûter une fois tous les quinze jours à l'Espace Culturel de Toulenné.

Contact : Catherine FRANZON - Présidente : 06 70 05 30 20



En Voix La Musique

NOUVELLE CHEF DE CHŒUR pour la chorale de TOULENNE

SYLVIE ROCHEREAU prend la direction de la chorale EN VOIX LA MUSIQUE à la rentrée le mardi 9 septembre.

Chef de chœur depuis 1993, professeur d'éducation musicale, musicothérapeute énergétique (thérapie du bien-être par le son), saxophoniste, elle a suivi une formation musique classique au Conservatoire du Mans et de Tours.

Ouverte à tous les styles de musique, chef de chœur de la chorale de SORE «OLÉ CHŒUR», de la chorale du collège de St.SYMPHORIEN, l'énergie caractérise cette dynamique et sympathique personne.

Sa générosité, sa bonne humeur, sa joie de vivre rayonnent autour d'elle par le chant.

Trois pupitres composent le chœur actuellement : Hommes / Alt / Soprano

RÉPERTOIRE :

Chansons françaises d'aujourd'hui : Vianney/ Stromae / D.Hallyday / F Gall/ Voulzy/ Fiori...

Quelques chants étrangers connus : Bella Ciao....

Échauffement corporel et vocal en début de répétition. Travail personnel avec enregistrement audio pour chaque pupitre.

Si vous aimez chanter, partager un bon moment musical, venez rejoindre En Voix La Musique pour débiter ensemble un nouveau programme de chants proposés et harmonisés par notre chef de chœur.

Aucune connaissance musicale n'est nécessaire.

RÉPÉTITION tous les mardis de 20h à 21h30, à partir du mardi 9 septembre, à l'Espace Culturel sauf vacances scolaires.

Bel été pour toutes et tous. Bonne rentrée!

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

Pour nous contacter : Marie-France DARRIEULAT : 07 82 92 01 33 / 05 56 62 36 98

